

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 182 MARS 2006

L'AGPB, L'AGPM ET LA FOP CRÉENT UNE UNION DE SYNDICATS

L'AGPB, l'AGPM (Association Générale des Productions de Maïs) et la FOP (Fédération Française des producteurs d'Oléo-Protéagineux) ont décidé le 1^{er} mars 2006 de créer ensemble une Union de syndicats provisoirement appelée Union des Grandes Cultures. Elle a pour président Philippe PINTA, président de l'AGPB, et pour vice-présidents Christophe TERRAIN, président de l'AGPM, et Xavier BEULIN, président de la FOP. Le Directeur Général en est Jérôme de PELLEPORT. La création de l'Union résulte très logiquement de la communauté de situations et de visions des trois syndicats. Ils s'adressent à des agriculteurs qui, pour l'essentiel, sont les mêmes, utilisent les mêmes techniques et font face à des aléas de production identiques. Du fait de l'évolution

de la PAC, du fait également des attentes de la société en matière d'environnement et de sûreté des aliments, ils traitent de plus en plus les problématiques transversales. Ils partagent enfin une conception identique de l'avenir de leurs adhérents : pour eux, cet avenir passe par une agriculture qui doit être productrice autant que durable - une nécessité pour intéresser la recherche et rester ainsi compétitifs et qui doit s'appuyer sur des filières efficaces.

C'est dans le cadre de l'Union que se tiendra à Paris " Le Sommet du Végétal ", premier Congrès commun des trois syndicats, les 13, 14 et 15 juin 2006. Son nom définitif sera connu à cette occasion.

BIOÉNERGIES

BOURGOGNE: DE LA PAILLE POUR CHAUFFER LE COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE

L'unité de production du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) implantée à Valduc, sur le plateau de Langres, en Côte d'Or, est chauffée depuis octobre 2005 à partir de biomasse. Le fournisseur de chaleur est une société AgroEnergie créée fin 2002 par deux agriculteurs en GAEC, Jacques et Charles SCHNEIDER. Leur installation a été conçue pour fonctionner avec de la paille - elle est approvisionnée par un réseau de 5 exploitations, dont la leur, à hauteur de 5000 tonnes par an et avec des plaquettes de bois (cette coexistence est un élément de sécurisation de l'approvisionnement en cas de besoins exceptionnels de paille pour l'élevage). Elle est la plus grande des trois installations de chauffage de France à fonctionner à paille : sa puissance est de 5 mégawatts, alors que les deux autres, en Seine-et-Marne et en Eure-et-Loir, atteignent respectivement 1,5 et 1 mégawatts.

Le CEA, qui a contracté pour la fourniture de 20400 Mégawatts/heure par an sur 12 ans, paie 36 € par MWh, un coût moindre que si son unité de production était chauffée au fioul. Cet état de fait témoigne de la compétitivité de la paille, car le prix convenu tient compte de l'importance des investissements qu'a dû réaliser Agro-Energie dans la pose des canalisations entre la chaufferie et l'unité de production, séparées de 1,3 km l'une de l'autre.

QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ÉTHANOL FRANÇAIS APRÈS LES NOUVEAUX AGRÈMENTS ?

Compte tenu des agréments de production de bioéthanol récemment attribués et annoncés pour la fin de l'année, la France devrait pouvoir produire 930 000 tonnes de bioéthanol en 2008. Il ne restera plus que 140 000 tonnes d'agrèments à attribuer pour parvenir au total de 1 070 000 tonnes théoriquement prévu pour 2010.

La question de savoir jusqu'à quel niveau ces volumes pourront être utilisés est primordiale. Ils pourraient l'être totalement si le bioéthanol devait être systématiquement incorporé en direct dans l'essence. S'il ne devait l'être qu'indirectement, en passant par une transformation en ETBE (additif

produit par les pétroliers), seulement 80% de la production seraient utilisés (en outre, la réduction de notre dépendance énergétique serait nulle et les gains pour l'environnement très faibles). Diverses évolutions pourraient toutefois contrebalancer cette sous-utilisation. L'une d'elles serait le remplacement du méthanol par le bioéthanol dans la fabrication du bio-diesel. Une autre serait la montée en puissance des véhicules à moteurs Flex-Fuel (lire dans ce n° " Les céréales dans tous leurs états... "). Une troisième serait l'apparition d'une demande venant d'autres pays de l'UE. Mais à l'inverse, il faut évoquer aussi les augmentations d'importations de pays tiers sur lesquelles pourraient déboucher les négociations commerciales internationales en cours.

Les attributions d'agrèments, pour importantes qu'elles soient, ne constituent donc pas un aboutissement. Il est nécessaire que la volonté gouvernementale se manifeste également fortement dans tous autres domaines qui viennent d'être cités.

MARCHÉS

FRANCE : LA PRODUCTION DE BLÉ TENDRE EST DE PLUS EN PLUS CONTRACTUALISÉE

D'une étude récemment publiée par l'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC), il ressort qu'un producteur de céréales français sur cinq cultive maintenant une partie de sa production de blé tendre sous contrat (hors production de semences, toujours effectuée sous contrat). Au total, 16% des surfaces semées en blé tendre dans notre pays sont ainsi cultivées sous contrat de production.

Ces contrats sont conclus entre les organismes de collecte de céréales (coopératives et négociants) et les agriculteurs. Ils imposent le respect d'un cahier des charges (techniques de production utilisées ; normes de qualité) et, en contrepartie, apportent des garanties de recettes supplémentaires par rapport au prix de marché. Ils constituent le pendant de contrats signés avant les semis entre les organismes de collecte et des industriels des filières céréalières.

Parmi les exploitants qui contractent, 33% engagent la totalité de leurs surfaces de blé tendre. C'est dans le grand Est (Bourgogne, Champagne-Ardenne, Lorraine) et le grand Centre (Auvergne, Centre) que la pratique de la contractualisation est la plus répandue. Les départements venant en tête sont la Côte d'Or (67% des agriculteurs), l'Aube (62%) et le Puy-de-Dôme (59%).



AGPB
CÉRÉALIER DE FRANCE

PROGRÈS TECHNIQUE

OR, ARGENT ET BRONZE POUR L'INSTITUT TECHNIQUE DES CÉRÉALIERES

ARVALIS-Institut du Végétal, l'institut technique des céréaliers, a été distingué plusieurs fois lors du Salon de l'Agriculture pour ses contributions à l'innovation et au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le secteur des grandes cultures.

FARMSTAR, le service de pilotage des cultures par satellite qu'il a conçu avec Astrium, filiale d'EADS, a remporté les Victoires des Agriculteurs, catégorie "Produire en Grandes cultures". Il s'agit d'un concours organisé par le Syndicat des Professionnels de la Communication et des Rédacteurs de la Presse Agricole (SYRPA).

Mais-UIS®, outil qui permet aux responsables de silos d'évaluer plus facilement la qualité du maïs à la sortie des séchoirs et qui leur suggère en tant que de besoin d'autres réglages, s'est vu décerner un Trophée d'argent par la lettre professionnelle "L'Internet Agricole et Nouvelles Technologies". Cette dernière a également attribué un Trophée de bronze à YVOIR.fr. Les techniciens du conseil aux exploitants peuvent quotidiennement accéder sur ce site Extranet d'ARVALIS à un traitement complet et précis de l'actualité agricole.

COMMUNICATION

LES CÉRÉALES DANS TOUS LEURS ÉTATS AU SALON DE L'AGRICULTURE

"L'Odyssée végétale", espace des cultures végétales au dernier Salon International de l'Agriculture, était particulièrement évocateur des capacités des céréales, matière première renouvelable, à prendre la relève du pétrole dans des applications très variées.

Saab et Renault y ont exposé des véhicules Flex-Fuel, modèles qui peuvent fonctionner avec des mélanges variables d'essence et de bioéthanol grâce à un mécanisme de réglage automatique. Ford était présent de manière similaire aux abords immédiats de l'Odyssée Végétale. Les véhicules Flex-Fuel sont surtout utilisés au Brésil et en Suède et ils commencent à se répandre aux Etats-Unis. Renault a annoncé un objectif de 50% de Flex-Fuel pour les véhicules "à essence" qu'il proposera sur le marché en 2009.

La découverte d'une "Maison de céréales" était également proposée aux visiteurs de l'Odyssée végétale. Du sol au plafond, dans la salle de bains, la chambre, le garage etc., elle était conçue pour montrer combien les céréales interviennent déjà et interviendront de plus en plus encore dans la satisfaction de besoins courants non alimentaires : fourniture de chaleur et d'électricité ; production de matériaux de construction, de peintures, de détergents, de papier, de médicaments, de cosmétiques etc.

DÉVELOPPEMENT

APPUI DES CÉRÉALIERES FRANÇAIS AUX PROJETS DES PAYSANS TANZANIENS

Proche des organisations céréalieres françaises - elles contribueront à la créer - l'association FERT, structure de coopération internationale, vient d'achever sa mission d'assistance technique pour l'un des projets auxquels elle est associée en Tanzanie depuis 2001 : la réhabilitation physique de quatre importants marchés ruraux, avec création de Comités de gestion réunissant les producteurs, les acheteurs, les manutentionnaires etc.

Un autre projet à la réalisation duquel contribue FERT doit également être mené à bonne fin cette année. Il s'agit de développer l'activité de petites banques rurales coopératives en renforçant leur capacité de gestion, en mettant en place des entités fédératives régionales qui leur apportent

des services communs, en les amenant également à proposer aux producteurs de nouvelles prestations adaptées à leurs besoins (par exemple crédit-stockage, location-vente de matériel).

FERT étudie de nouveaux projets tendant à compléter ou amplifier les actions précédentes. Ainsi un projet cofinancé à 70% par l'Union européenne sera-t-il prochainement lancé, qui visera notamment à aider les agriculteurs à s'organiser pour disposer d'un pouvoir de négociation accru sur les marchés.

La Tanzanie fait partie des pays dits les moins avancés (PMA). La moitié de ses habitants vit au-dessous du seuil de pauvreté et ce, à 80% en milieu rural. Pour de très nombreuses personnes, l'amélioration du niveau de vie est donc liée au développement de l'agriculture.

INFOCHIFFRES

FRANCE : LE SOLDE DU COMMERCE EXTÉRIEUR CÉRÉALIER DEPUIS 2000

(milliards d'€)

Année civile	Grains	Dérivés	Total
2005	3,479	0,542	4,021
dont UE	2,62	0,257	2,877
2004	3,47	0,575	4,045
dont UE	2,781	0,215	2,996
2003	3,569	0,597	4,166
dont UE	2,48	0,208	2,688
2002	3,284	0,593	3,877
dont UE	2,51	0,174	2,684
2001	3,402	0,551	3,953
dont UE	2,686	0,161	2,847

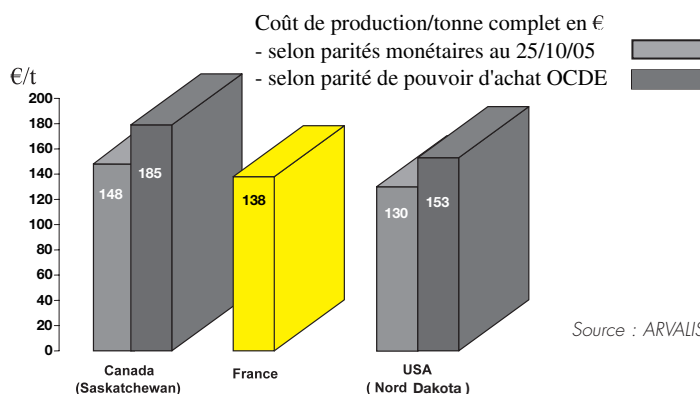
Source : Ubifrance

VARIATIONS MONÉTAIRES ET COÛTS DE PRODUCTION COMPARÉS DU BLÉ

Les coûts de production comparés par tonne de blé et par pays sont un bon indice de la compétitivité des exploitants agricoles. Il est important toutefois de raisonner à partir d'étalons monétaires qui aient un sens. C'est ce que permettent les Parités de Pouvoir d'Achat (PPA), parités monétaires que calcule l'OCDE en fonction de prix de biens courants identiques (pain, coca cola, etc.) dans les différents pays.

Ainsi, comme le montre le graphique ci-dessous, le coût complet de production du blé tendre en France en 2005 (coût incluant les cotisations sociales de l'exploitant, la rémunération nette de son travail et la rémunération de ses capitaux propres) est-il supérieur de 8 €/tonne au coût américain sur la base de 1,24 \$ US pour 1 euro (cours au 25/10/05) et inférieur de 18 €/t sur la base des PPA, soit 0,97 \$ pour 1 euro.

Coûts de production : le blé français et ses concurrents nord-américains



Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.